

## HEURES D'OUVERTURE 2016

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Fermé	12 h à 17 h	12 h à 17 h	12 h à 17 h	9 h à 17 h	9 h à 16 h	Fermé

**Note :** L'Écocentre de L'Islet sera ouvert du mardi 19 avril au samedi 6 décembre 2016.

L'Écocentre de L'Islet sera **fermé** le vendredi 24 juin, jour de la Fête nationale du Québec, ainsi que le vendredi 1<sup>er</sup> juillet, jour de la Fête nationale du Canada.



Ligne INFO-ÉCOCENTRE : Sylvain Thibault – 418 234-6312  
 Courriel : [ecocentre@lislet.com](mailto:ecocentre@lislet.com)  
 Site internet : [www.lislet.com/services-aux-citoyens/ecocentre](http://www.lislet.com/services-aux-citoyens/ecocentre)


## HORAIRE DE LA COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Lundi 16 mai 2016  
 Lundi 17 octobre 2016

**Encombrants :** Articles dont la structure est rembourrée tel que sofa, fauteuil, matelas, ou articles non-recyclables à l'écocentre dont la dimension excède celle de votre bac vert.

Municipalité Saint-Jean-Port-Joli – 418 598-3084  
 Courriel : [munisipj@globetrotter.net](mailto:munisipj@globetrotter.net)  
 Site internet : [www.saintjeanportjoli.com](http://www.saintjeanportjoli.com)

## MATIÈRES REFUSÉES

Matières refusées	Où s'en départir ?	Téléphone
Acide picrique et acide fluorhydrique	Ministère de l'Environnement	418 248-0984
Armes et munitions	Sûreté du Québec	418 598-3343
Bonbonnes de gaz comprimé autre que le propane de 1 à 30 lb	Air liquide	418 598-3333
BPC, cyanure, déchets radioactifs	Ministère de l'Environnement	418 248-0984
Caoutchouc (tapis, chenille, boyaux, toile de piscine, etc.)	Déchets (bac vert) ou collecte des encombrants	418 598-3084
Carcasses d'animaux	Régie Anse-à-Gilles	418 247-3884
Déchets biomédicaux et pathologiques	Toutes les pharmacies	
Dormants de chemins de fer	Ministère de l'Environnement	418 248-0984
Fibre de verre (douche, boîte de camion, pédalo, etc.)	Déchets (bac vert) ou collecte des encombrants	418 598-3084
Encombrants rembourrés ou résidus non-recyclables (1)	Collecte des encombrants	418 598-3084
Feux d'artifices et de Bengale (non utilisés)	Retourner au détaillant	
Feux d'artifices et de Bengale (utilisés et refroidis)	Déchets (bac vert)	
Matériaux isolants <u>usagés</u> (laine minérale, styromousse, etc.)	Déchets (bac vert) ou collecte des encombrants	418 598-3084
Matériaux isolants <u>neufs</u> (laine minérale, styromousse, etc.)	Écocentre pour réemploi	418 234-6312
Matières contaminées par le pétrole ou autres substances polluantes qui peuvent porter atteinte à la santé ou l'environnement	Ministère de l'Environnement	418 248-0984
Matières contenant de l'amiante	Ministère de l'Environnement	418 248-0984
Plastiques (bâches, ABS, pièces automobiles, déclin de vinyle, PVC, douches, plastiques agricoles, barils, baignoires, etc.)	Déchets (bac vert) ou collecte des encombrants	418 598-3084
Pneus surdimensionnés de 48½ pouces (123.19 cm) et plus de diamètre	Contactez votre détaillant	
Tapis et prélatras <u>usagés</u> petits et gros formats	Déchets (bac vert) ou collecte des encombrants	418 598-3084
Souches d'arbres	Trouver un particulier qui les accepte	
Terre de remplissage (terre, gravier, sable et cailloux)	Contactez votre municipalité	418 598-3084
	Toutes les matières qui entrent dans les bacs verts et bleus ne sont pas acceptées car elles font partie de la collecte sélective de <b>VOTRE</b> municipalité.	

## GRILLE TARIFAIRE

Type de matériaux	Gratuité annuelle	Tarification pour excédents
Bois CRD (Localisation # 2) (Construction, Rénovation, Démolition)  Bois peint, bois non-peint, bois avec clous, contreplaqué, panneau d'aggloméré, bûche, bois traité, treillis, préfini, canexel, bois de soutènement, mélamine, plancher flottant, déclin de masonite.	Volume total 200 pi <sup>3</sup>	0,30 \$/ pi <sup>3</sup>
Matériaux de construction (Localisation # 1)  Gypse, plâtre, céramique, miroir, verre plat, contenant en verre, fenêtre et porte (en bois, en PVC et en aluminium), bardeau d'asphalte, tuile acoustique		
Bardeaux d'asphalte (Ne doit pas être mélangé à autre chose)		

**Seul l'argent comptant est accepté lorsqu'une tarification s'applique.**

**Note :** La gratuité annuelle se calcule à partir de l'ouverture en avril jusqu' à la fermeture en décembre.

## PROJET DE RÉNOVATION D'UNE TOITURE

Voici comment disposer vos résidus de construction. Il est important de bien les trier en les regroupant par produit avant de les apporter. **Un voyage tout pêle-mêle ne sera pas accepté.**

PRODUITS ET SPÉCIFICATIONS	DISPOSITION À LA MAISON	DISPOSITION À L'ÉCOCENTRE
Bardeau d'asphalte (avec ou sans clous)	Non	Matériaux de construction Localisation # 1
Papier goudronné 15 et 50 lb	Déchets bac vert	Déchets conteneur vert
Plastique (emballage papier toiture)	Recyclage bac bleu	Recyclage conteneur bleu
Carton (boîte)	Recyclage bac bleu	Recyclage conteneur bleu
Bois (avec ou sans clous)	Non	Bois CRD Localisation # 2
Métaux (solin, fascia, noue, autres)	Non	Métaux Localisation # 4
Scellant à toiture «pitch» (cartouche ou récipient)	Non	RDD Bureau d'accueil

2016



ÉCOCENTRE  
DE  
L'ISLET

**OUVERT À TOUS LES RÉSIDANTS  
DE SAINT-JEAN-PORT-JOLI**



## L'ÉCOCENTRE

Depuis 2014, il est possible à tous les résidents de la **municipalité de Saint-Jean-Port-Joli** de disposer objets recyclables de façon pratique et écologique grâce de leurs à l'aménagement d'un écocentre sur le terrain du garage municipal de L'Islet situé au 451, boulevard Nilus-Leclerc.

## QU'EST-CE QU'UN ÉCOCENTRE ?

C'est un site aménagé de façon à recevoir des matières **domestiques** afin de les trier dans le but d'en valoriser la plus grande proportion; celles-ci sont, soient réemployées, recyclées ou compostées et ainsi détournées de l'enfouissement.

## CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR!

❖ Avant de vous présenter sur le site de l'écocentre, nous vous demandons de bien trier vos matières, en les regroupant par catégories tel que précisé à la section «**matières acceptées**».

Cela a pour but de vous faire sauver du temps et rendre accessible plus rapidement l'accès au site pour les personnes suivantes.

❖ Vous devez vous présenter au bureau d'accueil **obligatoirement** avec une preuve de résidence (compte de taxes de l'année en cours, compte d'électricité, permis de construction ou de rénovation récent).

❖ Important: Le permis de conduire est accepté uniquement si l'adresse y figurant est sur le territoire de L'Islet, Saint-Jean-Port-Joli, Saint-Aubert ou Saint-Cyrille-de-Lessard.

❖ Le préposé de l'écocentre n'est pas tenu de trier et décharger vos matériaux. Cependant, il vous informera et vous guidera dans votre travail.

## VENTE D'ARTICLES À BAS PRIX

Lors de votre visite à l'écocentre, vous pouvez faire de belles trouvailles à petits prix dans nos articles usagés en bon état.

Venez nous visiter aussi souvent qu'il vous plaira, nos articles varient à tous les jours.

Les matières provenant d'activités industrielles, commerciales, institutionnelles ou agricoles ne sont pas acceptées à l'Écocentre de L'Islet.

## MATIÈRES ACCEPTÉES

GRATUITEMENT

### OBJETS RÉCUPÉRABLES POUR UNE SECONDE UTILISATION (Récupération et vente d'objets à bas prix)

Pour le réemploi, seuls les articles en bon état, propres et complets seront conservés.

- Meubles et petits électroménagers
- Miroirs, livres, etc.
- Articles de cuisine
- Articles de sport, vélos, etc..



### RÉSIDUS VERTS (Compost)

- Gazon, tourbe, résidus de jardin, bran de scie



### BRANCHES ET FEUILLAGES

- Branches
- Brindilles
- Feuillages de cèdres
- Arbres de Noël dépourvus de décorations
- Feuilles mortes

### PNEUS (Avec et sans jantes)

- Diamètre du pneu maximum : 48½ pouces (123.19 cm)
- Diamètre de jante maximum : 24½ pouces (62.2 cm)



### ÉQUIPEMENTS ÉLECTRONIQUES ET INFORMATIQUES

- Ordinateurs, écrans, imprimantes, télécopieurs, télévisions, lecteurs DVD, chaînes stéréo, cellulaires, radios, magnétoscopes, routeurs, modems.



Il est **important** de toujours enlever le disque dur de votre ordinateur avant de l'apporter au recyclage de l'électronique et informatique et ce, afin d'assurer la sécurité et la confidentialité de vos données personnelles.

La Municipalité de L'Islet n'est pas responsable du matériel déposé dans les conteneurs prévus à cette fin.

**Note :** Les petits appareils comme un grille-pain, bouilloire, cafetière, malaxeur sont des appareils **électriques** et doivent être déposés au bureau d'accueil.

### AGRÉGATS

- **Agrégat mixte** (béton, briques et pierres nettes)
- **Asphalte** (ne doit pas être mélangé avec les agrégats mixtes)

### HALOCARBURES (Appareil contenant du gaz réfrigérant)

- Réfrigérateurs, congélateurs, climatiseurs, refroidisseurs d'eau

### MÉTAUX FERREUX ET NON FERREUX

- Cuisinières, laveuses, sècheuses, chauffe-eau, BBQ, poêles, chaudrons, ustensiles, rebuts de métaux ou tout autre objet contenant du métal.



### VÊTEMENTS – TEXTILES & ACCESSOIRES (Entraide diabétique du Québec)

- Vêtements, chapeaux, souliers (attachés ensemble)
- Disques, CD, literies, rideaux, etc.

Note : Idéalement placez vos vêtements et petits articles dans des sacs fermés. Les boîtes de carton n'entrent pas tous dans l'espace prévu à cet effet.

### RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

Les RDD sont des produits que l'on retrouve dans la cuisine, la salle de bain, la salle de lavage, le garage ou la remise. Il ne faut pas les jeter dans le bac vert, ils doivent être apportés à l'écocentre afin d'en disposer de façon sécuritaire.

Les **RDD** sont souvent identifiés à l'aide de pictogrammes suivants :



Tous les produits doivent être identifiés et dans leur contenant d'origine.

Les contenants **vides** doivent également être apportés car ils sont contaminants pour l'environnement. Voici quelques exemples de RDD :

- Acétone, ammoniac, chlore pour la piscine, colles, adhésifs
- Bonbonnes en aérosol, créosote, mercure, polis à métaux
- Essences (tous genres), filtres usagés
- Liquides refroidisseurs, nettoyants, dégraisseurs
- Peintures résidentielles, diluants, teintures, vernis et laques
- Pesticides, produits pour déboucher les tuyaux
- Huile : Les contenants vides de 20L doivent être empilés en paquet de 8-10 et les couvercles apportés dans un sac de plastique

### HUILE DE CUISSON (Contenant fermé hermétiquement)

- Résidentiel seulement

### CENDRE

- Dépouvue de tous métaux et autres matières non consommées
- **Important :** (La cendre doit être refroidie au préalable)



### PILES

- Non rechargeables (alcalines, lithium, plomb)
- Rechargeables (lithium-ion, Ni-cd, Ni-mh)
- Toutes les piles (AAA, AA, C, D, 9 V, piles bouton-montres, appareils auditifs, piles outils – caméras – ordinateurs) etc.

### CARTOUCHES D'ENCRE ET CELLULAIRES (Fondation MIRA)

- Tous les modèles de cellulaires sont acceptés
- Seules les cartouches originales et non-recyclées sont acceptées

### FLUORESCENTS (Lampe contenant du mercure)

- Tubes fluorescents de 2 à 8 pieds droit/linéaire
- Tubes fluorescents courbés/circulaires
- Lampes fluocompactes (LFC)
- Lampes UV et germicides
- Lampes à décharge haute intensité (DHI)
- Lampes UHP, à arc en mercure



**Note :** Les ampoules incandescentes, halogènes et DEL ne sont pas recyclables.

### BATTERIES DE VÉHICULES (Autos, motos, VTT)

- Batteries acide-plomb
- Batteries humides Ni-cd (Généralement en plastique transparent, liquide visible)



### GAZ PROPANE (Bouteille vide ou pleine)

- Bonbonnes de 1 à 30 lb acceptées

### TUBULURES D'ÉRABLIÈRES

- Tuyaux maitre-ligne (main) en polyéthylène ¾ à 2 pouces de couleur noir, bleu, vert
- Tubulures 5/16 avec chutes
- Raccords (union, réduit, bouchon, Té)

**Important :** Pour toutes les tubulures, la broche et les colliers de serrage métalliques doivent être enlevés, mais peuvent être apportés avec celles-ci pour le recyclage du métal.

### LUNETTES

- Tous les modèles de lunettes sont acceptés avec ou sans lentilles

### EXTINCTEURS

- Tous les modèles d'extincteurs sont acceptés

### BOIS CRD (Construction, Rénovation, Démolition)

- Certains frais peuvent s'appliquer, voir la grille tarifaire au verso.

### MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

- Certains frais peuvent s'appliquer, voir la grille tarifaire au verso.

## TARIFICATION

### (1) ENCOMBRANTS REMBOURRÉS OU AUTRES RÉSIDUS NON RECYCLABLES

Mobilier dont la structure ou une partie de celle-ci est rembourrée et recouverte de tissu, cuir ou autre (matelas, sofa, divan, foam de lit, matériaux qui n'entrent pas dans votre bac vert à la maison, etc.). Des frais de 10 \$ **par article** seront exigés pour tout client qui désire se départir de tels objets à l'Écocentre de L'Islet.

### (2) PEINTURE INDUSTRIELLE

Des frais de 2 \$ par kilogramme pour le traitement écologique seront exigés pour tout client qui désire se départir de cette peinture non recyclable.